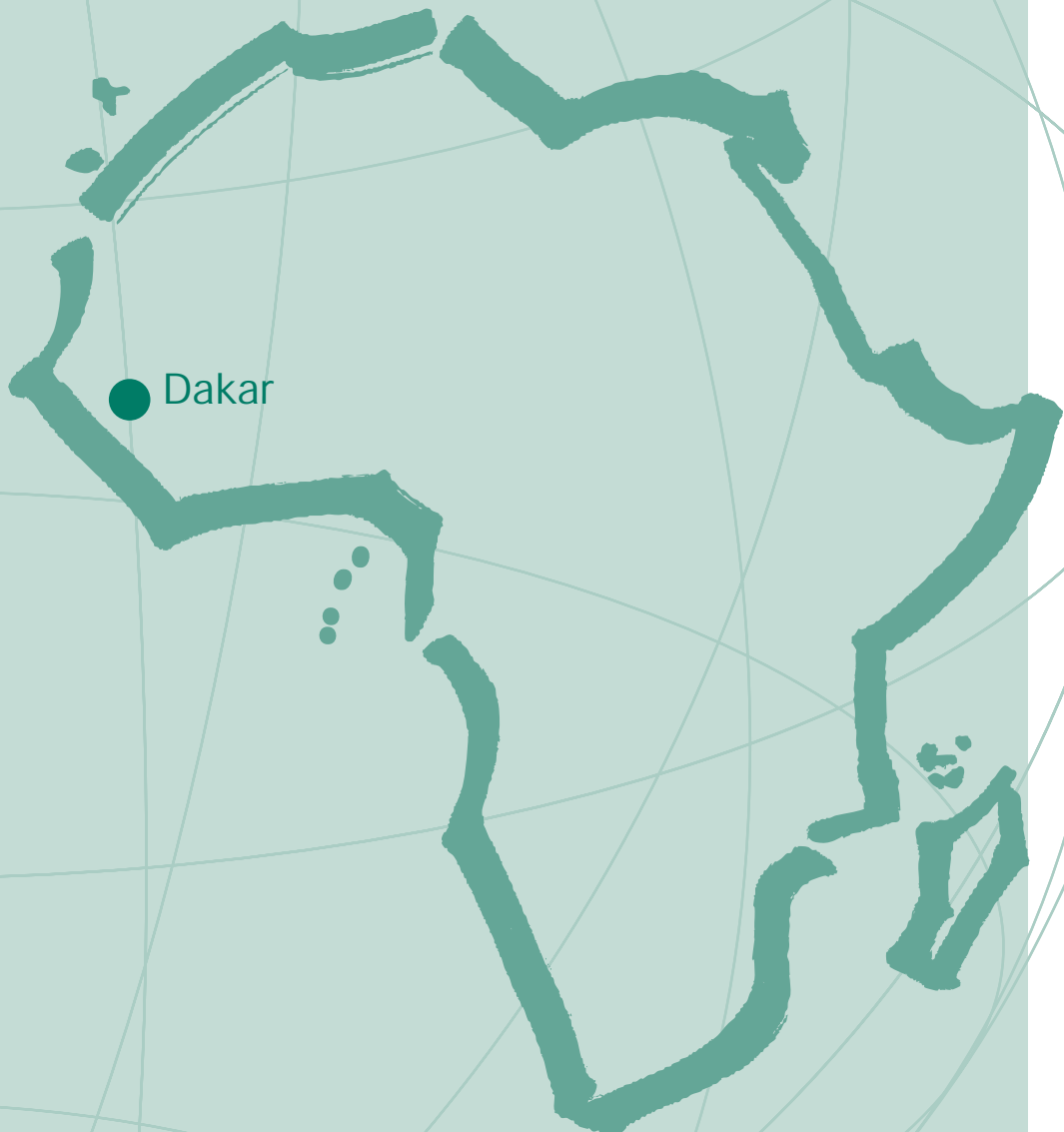


Sénégal



chiffres clés

- Superficie en milliers de km² : 197
- Population en milliers (2001) : 9 662
- PIB par hab. en dollars (2001) : 478
- Espérance de vie (2000-2005) : 54.3
- Taux d'analphabétisme (2001) : 61.7

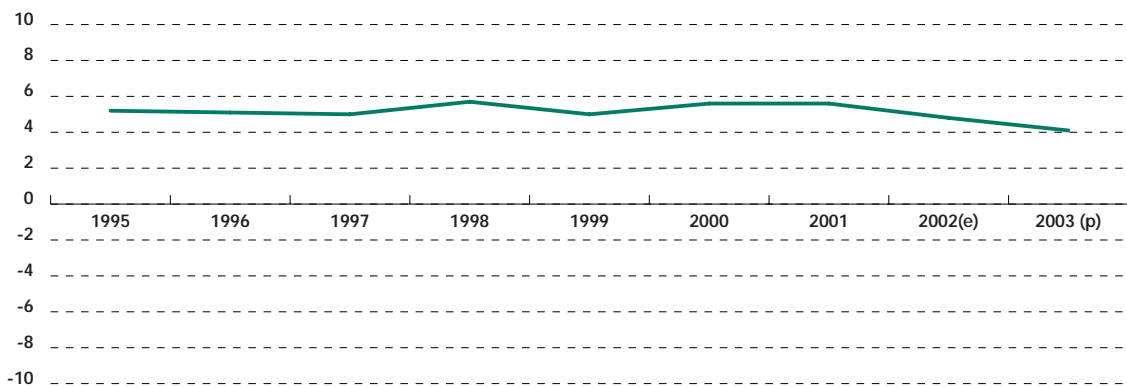
Sénégal

LE SÉNÉGAL PRÉSENTE DEPUIS LA DÉVALUATION de 1994 un dynamisme économique important avec des taux de croissance annuels du PIB en volume supérieurs à 5 pour cent. Dans ce contexte de croissance soutenue, les années 2000 à 2002 constituent une période de transition pour le pays, l'alternance démocratique renforçant la confiance dans l'avenir, même si le changement de l'équipe au pouvoir entraîne un certain attentisme des opérateurs et retarde la mise en œuvre des programmes sectoriels. Parallèlement, le pays peine à finaliser certaines réformes structurelles qu'il s'est assignées au sein de son programme avec le FMI, telles la privatisation de la compagnie d'électricité (Sénélec)

et celle de l'entreprise en charge de la commercialisation de l'arachide (Sonacos). Ces deux entreprises ont accumulé de gros déficits que l'État a dû combler en 2001, entraînant des difficultés budgétaires importantes. Les relations avec les institutions de Bretton Woods connaissent donc quelques tensions, tandis que sur le plan interne les autorités doivent gérer la fin de l'état de grâce suscité par l'alternance politique. Malgré cela, le pays a enregistré en 2002 un taux de croissance relativement élevé, estimé à 4.8 pour cent, bien qu'en dessous de la tendance des dernières années. 2003 risque néanmoins d'être une

Malgré la croissance économique, le Sénégal peine à finaliser ses réformes structurelles

Figure 1 - Taux de croissance du PIB



Source : Estimations et prévisions des auteurs sur la base des données de la Direction de la Prévision et de la Statistique.

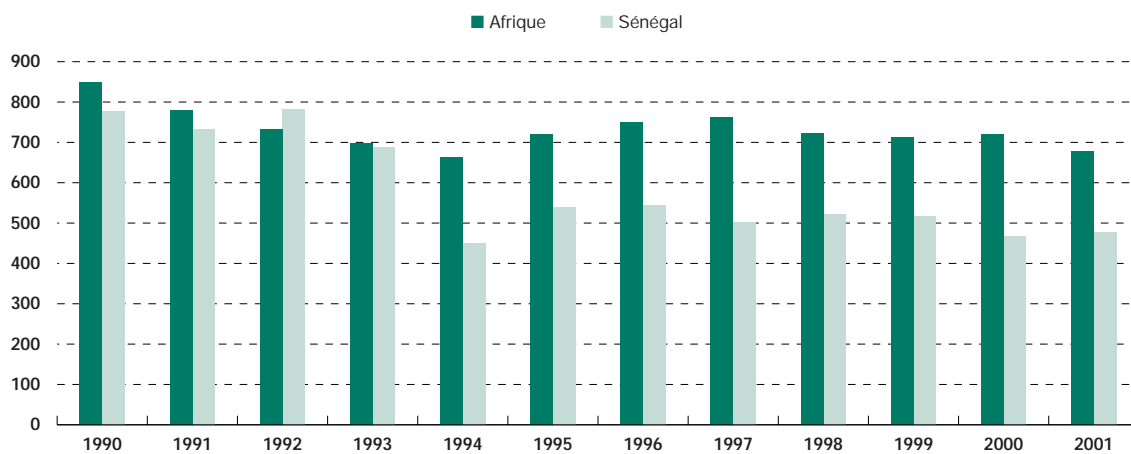
année difficile pour le pays, la campagne agricole 2002/03 s'annonçant moins bonne que les précédentes. Le taux de croissance se situerait aux alentours de 4.1 pour cent. Le pays pourrait cependant bénéficier du report des investissements et du commerce en provenance de la Côte d'Ivoire en prise à des troubles intérieurs sérieux.

Développements macro-économiques récents

La part du secteur primaire dans le PIB est relativement faible au Sénégal en comparaison avec les pays alentour¹, tout en restant la source de revenu des trois quarts de la population active. L'agriculture

1. Elle est de l'ordre de 20 pour cent du PIB en 2001 alors qu'elle atteint environ 25 pour cent en Mauritanie, 30 pour cent en Côte d'Ivoire, 40 pour cent au Burkina Faso et au Mali.

Figure 2 - PIB par habitant au Sénégal et en Afrique (en dollars courants)



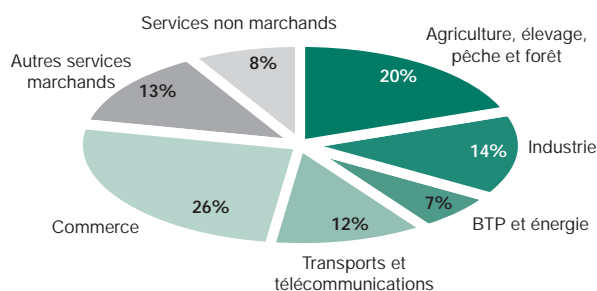
Source : Estimations des auteurs sur la base des données du FMI.

– principalement composée de cultures de subsistance et de la production d’arachide – représente 11.1 pour cent du PIB en 2001. Elle est en amélioration nette par rapport aux années précédentes car aux mauvaises conditions climatiques de 1997 et 1998 se sont substituées à partir de 1999 des pluies bien distribuées, une amélioration des rendements dans le secteur vivrier et une hausse des superficies plantées dans le domaine arachidier. L’agriculture est donc redevenue un moteur de l’économie avec une contribution à la croissance estimée à 1.8 pour cent en volume en 2000 et 1.3 en 2001. Le secteur agricole reste néanmoins affligé de plusieurs travers qui rendent ses performances très aléatoires. Au-delà de la dépendance envers les aléas climatiques, les blocages proviennent essentiellement des problèmes de commercialisation de l’arachide et d’un manque de compétitivité de produits potentiellement rentables, tel le riz. Les problèmes de commercialisation de l’arachide se sont exacerbés au cours de la campagne 2001/02 en raison de la liquidation de la Sonagraines (société en charge de la gestion des semences, de la collecte et du transport de l’arachide) et de la volonté des autorités de limiter la collecte à 400 000 tonnes afin d’écouler les stocks existants de la Sonacos (société en charge de la commercialisation de l’arachide). Le mécontentement des producteurs s’est trouvé amplifié par les difficultés de trésorerie de la Sonacos qui ont poussé cette dernière à payer sous forme de bons de paiement. Or, plusieurs mois après la fin de la campagne agricole, les paysans continuent de réclamer le paiement

de leurs bons. Le gouvernement s’est saisi du dossier et mène des enquêtes pour malfaçon, la Sonacos soupçonnant certains des opérateurs privés en charge de distribuer les bons d’avoir gardé l’argent dû. La tension dans le monde rural monte d’autant que la campagne 2002/03 s’annonce difficile en raison d’un retard des pluies. Le président a d’ores et déjà décidé d’injecter 15 milliards de francs CFA (environ 23 millions de dollars) d’aide d’urgence au monde rural. Il refuse néanmoins les allégations de famine qui se sont répandues à l’occasion des difficultés de la période de soudure.

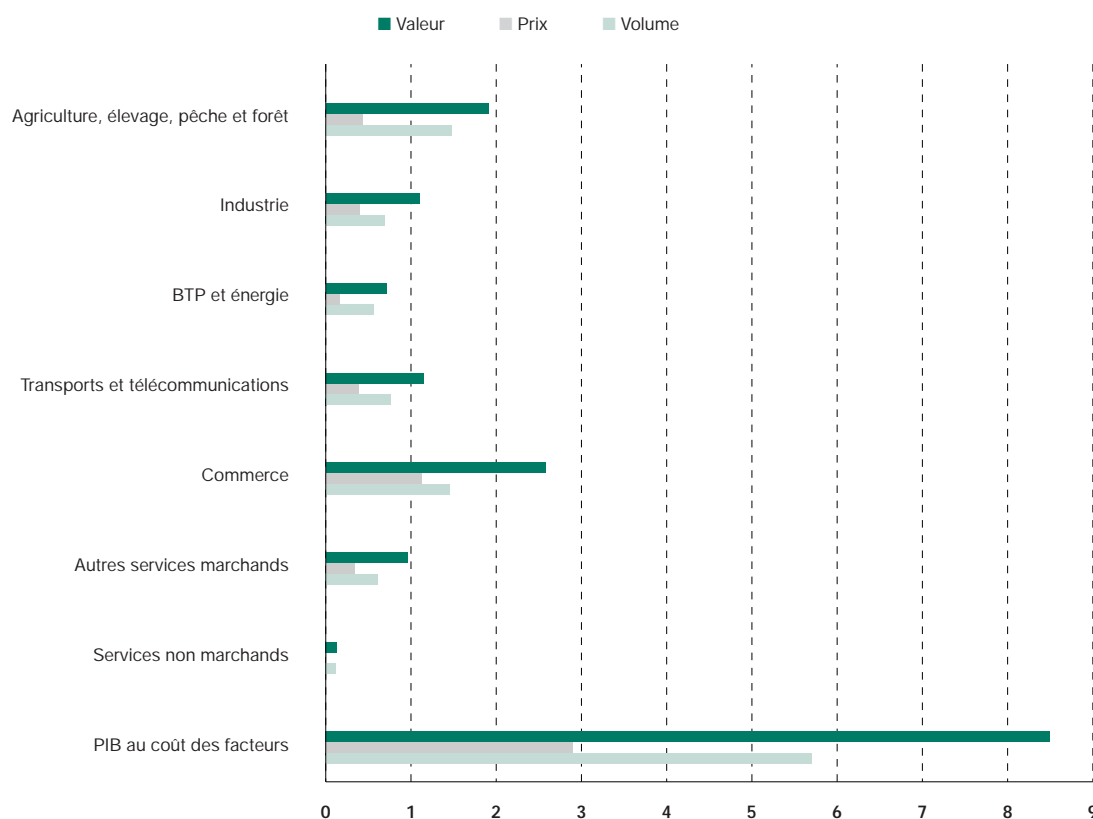
Deux autres activités primaires ont un poids économique et social important au Sénégal mais rencontrent actuellement des difficultés structurelles et conjoncturelles importantes : la pêche et l’élevage. L’élevage représente environ 6 pour cent du PIB et occupe 350 000 familles. En janvier 2002, des inondations ont ravagé le Nord du pays (notamment les régions de Saint Louis et de Louga), entraînant la perte de 600 000 têtes de bétail. De son côté, la pêche ne contribue qu’à 1.6 pour cent du PIB, mais emploie 600 000 personnes. Depuis 1999, la pêche industrielle connaît des difficultés importantes en raison d’une surexploitation des ressources et du vieillissement de la flotte sénégalaise. La pêche artisanale, source de revenu d’une grande partie de la population a de son côté retrouvé en 2002 une partie de son dynamisme.

Figure 3 - Ventilation sectorielle du PIB en 2001



Source : Estimations des auteurs sur la base des données de la Direction de la Prévision et de la Statistique.

Figure 4 - Contributions à la croissance du PIB en 2001



327

Source : Estimations des auteurs sur la base des données de la Direction de la Prévision et de la Statistique.

Le secteur secondaire a connu une croissance importante ces dernières années qui le place en 2001 en deuxième position à 21 pour cent du PIB. En comparaison avec les pays voisins, la base industrielle du Sénégal est relativement diversifiée. Elle reste malgré tout principalement composée d'industries agro-

alimentaires et de transformation des ressources minières (industrie chimique des phosphates). L'objectif affiché des autorités est de limiter les exportations de phosphates bruts au profit de leur transformation en acide et engrais. Un doublement de la production d'acide phosphorique est prévu à l'horizon de 2004. Une

nouvelle mine a aussi été mise en exploitation à Tobène (dans la région de Thiès) en 2002, permettant une croissance de 11 pour cent du secteur des industries extractives.

Le trait original du Sénégal par comparaison aux autres pays d'Afrique subsaharienne est la prééminence du secteur tertiaire. Le tertiaire a bénéficié d'un fort dynamisme au cours des années 90 qui le porte à 60 pour cent du PIB en 2001 (services non marchands inclus). Il est le fruit d'un exode rural continu et du développement des petites activités commerciales entraîné par l'urbanisation. De par cette nature, le tertiaire comprend une partie informelle importante.

Le secteur informel² est estimé en 1996 à 9.2 pour cent du PIB pour la seule région de Dakar, dont 51 pour cent dans le domaine des services. Bien qu'informel, il est relativement visible puisque regroupé au sein de plusieurs associations professionnelles, telles l'Unacois. En 1999 et 2000, cependant, le secteur tertiaire dans son ensemble a enregistré un fort ralentissement lié à des ruptures dans l'approvisionnement d'électricité et à un certain attentisme des opérateurs à l'occasion de l'alternance politique. En 2001 et 2002, un rebond a été noté dans les domaines du commerce et du tourisme, en dépit du phénomène du 11 septembre 2001 (dont l'impact a été très limité sur l'économie sénégalaise).

Tableau 1 - Composantes de la demande (en pourcentage du PIB)

	1995	1999	2000	2001	2002 (e)	2003(p)
Formation brute de capital	16.7	20.6	22.9	20.0	19.9	20.0
Secteur public	4.4	8.3	6.2	6.4	7.0	7.1
Secteur privé	12.3	12.4	16.7	13.6	12.9	13.0
Consommation finale	91.3	86.9	86.9	88.1	91.6	93.6
Publique	12.4	12.7	14.0	16.5	17.3	17.2
Privée	79.0	74.3	72.9	71.6	74.3	76.4
Solde extérieur	-8.0	-7.6	-9.9	-8.1	-11.5	-13.6
Exportations	32.1	30.4	29.7	29.6	26.3	24.1
Importations	-40.2	-38.0	-39.6	-37.7	-37.8	-37.7

Source : Estimations et prévisions des auteurs sur la base des données de la Direction de la Prévision et de la Statistique.

L'investissement privé sénégalais souffre traditionnellement des contraintes imposées au secteur productif, de la relative faiblesse du taux d'épargne intérieure et de la quasi-inexistence d'investissements directs étrangers. Cependant, la relative stagnation fait place en 2001³ à une reprise, aidée en cela par une amélioration des conditions de l'épargne intérieure (le taux d'épargne est passé de 12.3 pour cent en 1997 à 14.3 pour cent en 1999) et par un certain retour de la confiance à la faveur de l'alternance politique. Cet effet pourrait se renforcer en 2003 en raison de la réallocation

des investissements en provenance de la Côte d'Ivoire, l'économie sénégalaise profitant en partie de la situation troublée chez son concurrent.

Politique macro-économique

Politique budgétaire et monétaire

Après la dévaluation de 1994, le Sénégal est entré dans une période de restriction budgétaire qui lui a permis

2. Ce qui départage l'informel du secteur formel est moins l'évasion fiscale que la difficulté de ses membres à tenir une comptabilité en raison d'un fort taux d'analphabétisme.

3. L'envolée de 2000 correspond essentiellement à une forte variation de stocks (les stocks se montent à 5.6 pour cent du PIB cette année là) et peut s'interpréter par un certain attentisme des opérateurs économiques dans le contexte de l'alternance politique. A noter aussi que la variation des stocks inclut, par définition de la Comptabilité nationale, les erreurs de mesure.

d'améliorer de façon significative l'équilibre de ses finances publiques. En 1998, deux réformes supplémentaires visaient à assainir la structure fiscale du budget : la mise en place d'un tarif extérieur commun (TEC) dans le cadre de l'UEMOA et la révision du système de stabilisation des prix des produits pétroliers au profit de taxes indirectes. La rationalisation de l'administration fiscale s'est poursuivie en 2000 et 2001 avec l'adoption de stratégies visant à capter une partie du secteur informel, telles la création de la taxe d'égalisation (taxe appliquée à l'importation des produits utilisés majoritairement par l'informel)⁴, la mise en place d'un numéro d'identification unique et la mise à disposition de centres de gestion agréés aidant les entreprises à établir une comptabilité

allégée. Le pays a aussi adopté, en mai 2001, le taux de TVA unique (à 18 pour cent). En conséquence de cette rationalisation, les recettes fiscales excèdent depuis 2000 le critère de convergence des 17 pour cent du PIB imposé par l'UEMOA. Les réformes budgétaires se sont poursuivies en 2002 avec l'adoption du nouveau cadre juridique régissant les finances publiques de l'UEMOA avant la date butoir officielle de décembre 2002. A cette occasion, le Sénégal a intégré à son budget 2002 un changement de nomenclature afin de favoriser une harmonisation au sein des pays francophones, le contrôle administratif des dépenses publiques ainsi qu'une réforme des procédures budgétaires de façon à réduire les délais de traitement.

Tableau 2 - Opérations Financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	1995	1999	2000	2001	2002 (e)	2003 (p)
Recettes totales (avec dons)^a	19.7	19.4	20.1	19.7	20.4	20.8
Recettes fiscales	14.8	16.8	17.1	17.1	17.4	17.8
Dons	3.3	2.1	2.1	1.8	2.2	2.3
Dépenses totales (et prêts nets)^a	19.9	20.8	20.0	21.7	20.4	20.2
Dépenses courantes	14.2	12.0	13.2	15.3	12.8	12.6
<i>Sans les intérêts</i>	<i>11.3</i>	<i>10.6</i>	<i>11.7</i>	<i>11.3</i>	<i>11.7</i>	<i>11.7</i>
Salaires	7.1	5.7	5.6	5.2	5.5	5.3
Paiements d'intérêts	2.9	1.5	1.5	0.9	1.1	0.9
Dépenses en capital	5.3	8.3	6.2	6.4	7.0	7.1
Solde primaire	2.7	0.1	1.6	-1.1	1.1	1.6
Solde total	-0.2	-1.4	0.1	-2.0	0.0	0.6

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Estimations et prévisions des auteurs sur la base des données de la Direction de la Prévision et de la Statistique.

Cependant, les institutions de Bretton Woods ont fait savoir en avril 2002 leur désapprobation concernant la gestion des finances publiques depuis l'alternance politique, en ne permettant pas le déblocage de la troisième tranche de la FRPC. Plusieurs éléments ont pesé sur le budget 2001 et ont contribué à cette décision. En raison de dettes importantes des filières de l'arachide et de l'électricité vis-à-vis du secteur bancaire, l'État a dû verser 65 milliards de francs CFA (89 millions de dollars) à la Sonacos et 40 milliards (55 millions de dollars) à la Sénélec, ce qui explique la hausse importante des dépenses courantes cette année-là. La couverture des

déficits s'est faite par un lancement de bons du Trésor au profit de la Sénélec et par un recours au découvert statutaire auprès de la BCEAO pour la Sonacos. L'émission de bons du Trésor a donné lieu à un premier remboursement en mars 2002 et a été complètement résorbée en septembre 2002. Le tirage sur le système financier a empêché le remboursement intégral des avances statutaires⁵ auprès de la BCEAO fin 2001 comme prévu. Ce problème étant généralisé à l'ensemble des pays de l'UEMOA, un accord communautaire a été trouvé avec la BCEAO pour permettre le remboursement des avances statutaires sur 10 ans.

4. Supprimée depuis car elle faisait peser un poids supplémentaire sur le secteur privé formel sans réellement atteindre son objectif.

5. Elles atteignent 70 milliards de francs CFA en juin 2002.

Les recettes fiscales de 2001 ont été en-deçà des objectifs d'environ 7 milliards de francs CFA (9.5 millions de dollars) pour cause de retard dans la mise en œuvre de la réforme concernant la TVA communautaire. Les dépenses ont de leur côté été plus faibles que prévu en raison notamment de dépenses de capital inférieures de 37 milliards de francs CFA (50 millions de dollars) à la programmation. L'adoption tardive du budget lié aux ressources PPTE (en septembre 2001) a entraîné le report d'une partie importante des sommes dégagées pour 2001 sur 2002 : 12,2 milliards de francs CFA (16,6 millions de dollars) sur les 17,8 milliards, (24,3 millions de dollars) prévus pour 2001. A ce report s'ajoutent les 22,5 milliards de francs CFA (30,7 millions de dollars) prévus pour 2002. Cependant, des difficultés d'absorption sont à craindre, liées notamment à un circuit de dépenses jugé trop long. Au total, le déficit du solde global des finances publiques s'est accru en 2001, passant de l'équilibre à -2 pour cent du PIB.

L'objectif des autorités pour 2002 est une réduction substantielle du déficit des finances publiques, basée sur une amélioration nette des recettes fiscales – qui devraient bénéficier pleinement des réformes mises en place l'année précédente (TVA et fin du système de subventions aux produits pétroliers) – et sur la limitation des transferts vers les entreprises publiques (et donc une baisse des dépenses courantes). Une augmentation des tarifs de l'électricité de 10 pour cent a été décidée pour 2002 de manière à limiter le soutien budgétaire à la filière. Une subvention de l'ordre de 10 milliards de francs CFA (13,6 millions de dollars) devrait aussi permettre à la Sénélec de rembourser ses arriérés auprès du secteur pétrolier. Cependant, le retournement à la hausse du prix du pétrole pourrait nécessiter une nouvelle augmentation des prix de l'électricité. Dans le secteur de l'arachide, la résorption du déficit est largement conditionnée par la capacité des autorités à écouler l'huile d'arachide sur le marché local. La baisse des volumes que la Sonacos s'est engagée à collecter, ainsi que la fin du soutien aux prix au producteur devraient permettre de limiter les risques d'un nouveau dérapage des dépenses. De son côté, la masse salariale devrait connaître une nouvelle croissance

en raison de la revalorisation de 6 à 8 pour cent des salaires liée à la réforme des retraites⁶. Les dépenses de capital devraient aussi augmenter en liaison avec l'utilisation des ressources PPTE.

Comme dans les autres pays de l'UEMOA, le Sénégal présente un taux de change fixe par rapport à l'euro et sa politique monétaire est conduite par la BCEAO, ce qui laisse la politique budgétaire comme principal levier d'action. Depuis la dévaluation, le taux d'inflation est resté maîtrisé à moins de 3 pour cent. En 2001, il atteint 3 pour cent exactement, malgré un pic en fin d'année lié à la tension sur les prix de l'alimentation et à l'harmonisation de la TVA à 18 pour cent. En 2002 et 2003, l'inflation devrait retomber en dessous des 3 pour cent, aux alentours de 2,6 pour cent les deux années.

Position externe

Du point de vue de la structure commerciale, le Sénégal présente un profil relativement diversifié par rapport à ses voisins. Son indice de diversification atteint 13,6 dans une région où les exportations sont extrêmement concentrées autour d'un petit nombre de produits (la Côte d'Ivoire présente un indice de 5,8, le Burkina de 4,6, la Mauritanie 3,5 et le Mali 1,9). A la fin des années 80, les produits de la pêche ont remplacé l'arachide comme exportation principale du pays. En 2001, les poissons et crustacés représentaient 31 pour cent des exportations contre 12 pour cent pour l'arachide. Les phosphates et produits chimiques liés à leur transformation constituent le second poste d'exportation (à 14 pour cent). Les réexportations représentent 15 pour cent des exportations totales – surtout des produits pétroliers en direction des pays d'Afrique de l'ouest – confirmant le rôle d'intermédiaire du Sénégal dans la sous-région. D'ailleurs, depuis 1995, une certaine réallocation entre les principaux partenaires du Sénégal s'est opérée au profit des pays africains, même si l'Europe reste le partenaire privilégié (avec plus de 40 pour cent des exportations). La politique active des États-Unis en Afrique devrait elle aussi participer à la modification des

6. L'État a en effet compensé la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires générée par la hausse des cotisations pour la retraite par une hausse des salaires.

rapports de force à moyen terme. Le 24 avril 2002, le Sénégal a été déclaré éligible à l'initiative américaine AGOA (*African Growth and Opportunity Act*), lui donnant droit à des baisses de tarifs douaniers, notamment sur les exportations textiles à destination des États-Unis. En conséquence de cette initiative, le pays a renforcé ses relations avec Maurice qui a pour projets l'implantation d'industries tournées vers l'exportation. D'ores et déjà, une usine textile et une usine de cartouches d'imprimante sont en cours d'installation au Sénégal. Concernant les importations, plus de 80 pour cent des importations sénégalaises sont constituées par des produits alimentaires (le riz pour 7.6 pour cent), des biens de consommation intermédiaire ou des dérivés pétroliers (pour plus de 23 pour cent) en provenance principalement d'Europe (la France participe à hauteur d'un quart aux importations du pays, en régression par rapport à 1995, date à laquelle cette part atteignait 33 pour cent).

Bien que de façon plus atténuée que pour les pays alentour, la structure commerciale du Sénégal rend le pays vulnérable à la conjoncture dans les trois domaines principaux de la pêche, des phosphates et des oléagineux. Or, depuis quelques années ces secteurs sont victimes à la fois d'un rétrécissement du marché européen et de

problèmes internes liés à des infrastructures vieillissantes et à l'épuisement des ressources naturelles. Récemment, un litige s'est développé avec l'Union européenne à propos des accords de pêche, concernant notamment le niveau de compensation financière auquel le pays a droit en échange de l'autorisation d'activité dans ses eaux territoriales. Un accord a été trouvé le 25 juin 2002 prévoyant une compensation de 16 millions d'euros par an sur 4 ans (au lieu des 12 millions précédemment versés) pour un quota annuel de poissons limité à 1 500 tonnes (au lieu des 2 131 tonnes autorisées précédemment). Il devrait permettre au Sénégal de connaître sa première période de repos biologique⁷ à partir de mai 2003.

En conséquence de ses faibles capacités d'exportation, le Sénégal est caractérisé par un déficit structurel à la fois de sa balance commerciale et du solde des comptes courants. Les années 1997-2000 ont de plus enregistré une dégradation du solde commercial qui ne s'atténue que très légèrement en 2001. A partir de 2002, le solde commercial se détériore de nouveau en raison des nombreuses difficultés rencontrées dans le domaine des exportations traditionnelles et notamment dans le secteur de la pêche et de l'arachide.

Tableau 3 - Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	1995	1999	2000	2001	2002 (e)	2003(p)
Balance commerciale	-5.5	-7.3	-9.5	-8.3	-11.0	-12.6
Exportations de biens (f.o.b.)	21.6	21.6	21.0	21.0	18.3	16.7
Importations de biens (f.o.b.)	-27.2	-28.9	-30.6	-29.3	-29.3	-29.4
Services	-0.1	-0.3	-0.4	-0.3		
Revenu des facteurs	-3.5	-2.0	-2.1	-1.6		
Transferts courants	3.8	3.3	5.3	5.4		
Solde des comptes courants	-5.3	-6.2	-6.7	-4.8		

Source : Estimations et prévisions des auteurs sur la base des données du FMI.

En 2001, la dette extérieure du Sénégal s'élevait à 78.3 pour cent du PNB en valeur faciale, en relative stabilité par rapport aux années précédentes. Rappelons qu'en 1998, le ratio de la dette rapporté aux revenus

de l'État atteignait 305.3 pour cent en valeur actualisée nette, au-dessus du critère de soutenabilité de 250 pour cent retenu pour l'éligibilité à l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)⁸. En juin 2000,

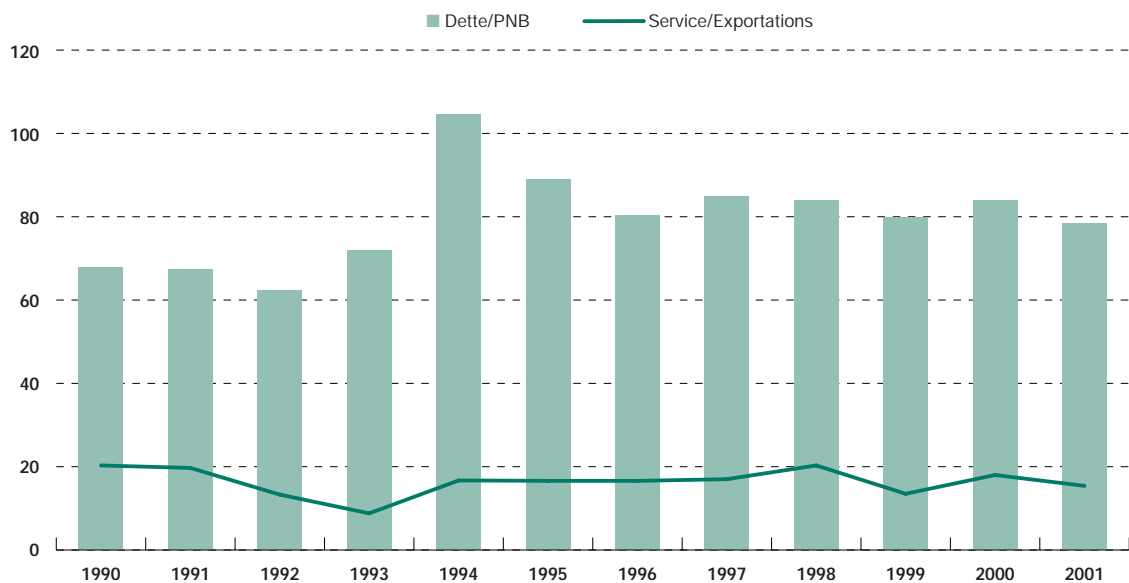
7. Période d'interdiction de la pêche qui permet un meilleur renouvellement des espèces

8. C'est en effet ce critère qui s'applique car l'allégement obtenu sur la base du ratio aux exportations serait plus faible.

le pays atteignait le point de décision de l'initiative PPTE et s'engageait à remettre un document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) fin 2001. Cependant, en raison de problèmes d'organisation, la réalisation des enquêtes ménage nécessaires à la détermination des profils de pauvreté a pris du retard et n'a pu commencer qu'en juin 2001, repoussant à mi-2002 la version finale du DSRP⁹. Cinq axes principaux ont été mis en avant à la suite des consultations nationales menées par les autorités : la mise en valeur des activités créatrices de richesses, l'accès à l'emploi et aux services de base (santé, eau et

éducation) et l'amélioration des conditions de vie des groupes les plus vulnérables. En outre, la mise en place de la stratégie de réduction de la pauvreté a été décidée participative et décentralisée. L'accession du pays au point d'achèvement dépend dorénavant de la signature d'un programme avec le FMI et du respect de certaines conditions posées par les bailleurs de fonds qui ne sont pas encore respectées. Dans le domaine des réformes structurelles, par exemple, du retard a été pris dans les privatisations. Dans le domaine social, les objectifs en matière d'éducation primaire et de santé ne sont pas encore atteints.

Figure 5 - Part de l'encours de la dette dans le PNB et ratio du service sur les exportations (en pourcentage)



Source : Banque mondiale.

Questions structurelles

En 1994, le Sénégal s'engageait auprès du FMI et de la Banque mondiale à entreprendre des réformes en faveur de la libéralisation des prix intérieurs, du commerce extérieur et du marché du travail. Parallèlement, un plan de réformes du secteur agricole, ainsi qu'un planning de privatisations étaient mis en

place. Cependant, fin septembre 2001, le Sénégal ne respectait pas les critères concernant les réformes structurelles de la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance en raison de retards dans le processus de privatisation, des lourds déséquilibres financiers dans les secteurs de l'arachide et de l'électricité apurés par l'État et de la complexité des dossiers de réforme du système des retraites et de la poste.

9. Le DSRP a été finalisé et envoyé aux institutions de Bretton Woods en mai 2002.

Les autorités ont entrepris les premières privatisations dès 1987 en commençant par le secteur du commerce pour évoluer en 1995 vers le domaine des infrastructures. La distribution de l'eau a ainsi été privatisée en 1996, tandis que le patrimoine restait propriété de l'État. La société nationale des télécommunications du Sénégal (Sonatel) a été partiellement privatisée en 1997, puis introduite à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) où elle constitue l'une des valeurs phares du marché. Air Sénégal a été acheté à 51 pour cent par Royal Air Maroc en janvier 2000. La première série de privatisations concernait notamment des entreprises à la comptabilité assainie, au sein desquelles l'État avait fait les investissements nécessaires pour les rendre attractives. Elle a donc donné des résultats satisfaisants.

Cependant, le portefeuille de l'État renferme encore plusieurs entreprises aux perspectives problématiques. La société nationale d'électricité (Sénélec), par exemple, dont la première privatisation a été dénoncée par les deux parties (l'État et le consortium Hydroquébec / Elyo) s'est retrouvée de nouveau dans le lot des entreprises à privatiser en 2001. Elle a donné lieu à un nouvel appel d'offres le 10 juillet 2001 à la suite duquel le consortium Vivendi / ONE a été sélectionné comme partenaire stratégique des autorités. Au 31 janvier 2002, les négociations n'ayant pas abouti, l'État a entamé des discussions avec le second candidat, AES Frontier Ltd. Les négociations ont cependant de nouveau échoué, incitant le gouvernement à créer une « Task Force » pour réfléchir au futur de la Sénélec. Les points d'achoppement avec les repreneurs potentiels proviennent de l'obsolescence des structures de production de la société et de sa situation financière désastreuse qui ne lui permet d'entreprendre ni le renouvellement, ni l'extension des capacités.

La privatisation de la Sonacos, société nationale de commercialisation des oléagineux du Sénégal, a été suspendue faute d'acheteurs, en raison notamment d'une comptabilité peu transparente et d'un manque de visibilité de la filière arachidière. En novembre 2001, les autorités sont allées de l'avant en dissolvant la Sonagraines, société responsable des activités de collecte

et de transport des oléagineux. L'objectif était une libéralisation des prix de ces activités. Cependant, soucieuses de ne pas déstabiliser un secteur qui emploie une part importante de la population rurale, les autorités ont choisi de ne pas laisser jouer à plein les lois du marché pour la récolte 2001/02 et ont institué des zones spécifiques de collecte pour les intermédiaires ainsi que des prix indicatifs. Cette première étape devrait permettre au gouvernement de préciser le plan de restructuration de la Sonacos et d'en envisager la privatisation pour 2003.

En plus de ces privatisations amorcées en 1999 mais toujours à l'ordre du jour, les autorités se sont engagées à procéder à 11 autres privatisations avant juin 2002, qui conditionnent l'accession du Sénégal au point d'achèvement de l'initiative PPTE. Un certain nombre d'entreprises ont déjà été liquidées ou privatisées. Cependant, les autorités sont loin d'atteindre l'objectif prévu des 11 entreprises et ceci malgré la flexibilité de la liste¹⁰. Parmi les entreprises à privatiser au cours de 2002, figure la concession de l'exploitation du chemin de fer Dakar – Bamako. Les offres techniques du consortium Bolloré / SNCF International et des Chemins de fer canadiens ont été préqualifiées par les autorités, qui ont fixé à fin juin 2002 la remise des offres financières. De son côté, il est prévu de procéder à une augmentation du capital de la Sodefitec (Société de Développement des Textiles) afin de faire passer la participation de Dagris (ex-Compagnie française pour le développement des textiles) de 20 à 51 pour cent et de rendre ainsi le partenaire stratégique majoritaire.

Concernant les autres mesures structurelles, les autorités ont commencé à s'attaquer à l'épineux dossier du système des retraites. Les négociations avec les syndicats ont été difficiles. Elles ont cependant mené en février 2002 à l'adoption de la loi de réforme des retraites comprenant un élargissement de la base salariale des cotisations, le recul de l'âge de la retraite de 55 à 60 ans, la diminution des indemnités familiales et le calcul de retraite sur 3 ans de salaire au lieu d'une seule année, mesures qui ont permis au Fonds National des Retraites de produire un léger excédent courant dès mars

10. Seul le nombre 11 est fixe, les entreprises concernées peuvent être changées.

2002¹¹. Cependant, les institutions de Bretton Woods déplorent que cette loi ne permette pas d'assurer la soutenabilité à long terme du paiement des retraites. Les autorités répondent en soulignant l'étendue du chemin déjà parcouru et les mérites d'une approche graduelle.

Concernant les services postaux, un audit mené en 2000 a mis à jour l'existence d'irrégularités dans les comptes, incitant le gouvernement à effectuer un changement de dirigeants à la tête de la poste et à geler les investissements. Des mesures telles que la hausse des tarifs postaux, la suspension de la distribution du courrier à domicile¹² et la mise en place de subventions aux services postaux (à partir de 2003) ont été prises de façon à éliminer le déficit chronique de la société (de l'ordre de 1 à 2 milliards de francs CFA par an, soit 1.3 à 2.7 millions de dollars). Le gouvernement s'est aussi engagé à produire sous peu un plan d'action de façon à éliminer la dette des postes, incorporant notamment une séparation des services financiers et des services postaux.

Le système bancaire sénégalais a été assaini à la suite des réformes structurelles de 1989 et 1990 et a bénéficié de l'adoption par le conseil de l'UEMOA d'un nouvel ensemble de ratios prudentiels effectifs à partir de janvier 2000. Les performances du secteur bancaire restent néanmoins mitigées. Le portefeuille de prêts du secteur est relativement diversifié en comparaison des pays alentour dont la production principale attire l'essentiel des financements. Le secteur bancaire est aussi estimé relativement sain, le nombre des prêts non performants ayant chuté de manière drastique tandis que les banques renforçaient leurs fonds propres. En 2001, le produit net bancaire a de plus augmenté de 14.8 pour cent. Cependant, le secteur financier reste largement sous-développé par rapport aux besoins de financement de l'économie. La cotation des entreprises sénégalaises à la BRVM ne se développe pas, la Sonatel y étant toujours seule inscrite cinq ans

après son entrée. Les banques déplorent les niveaux d'impayés qui les incitent à majorer leurs marges, à exiger de fortes garanties et à exclure une partie de leur clientèle potentielle. Pour pallier les besoins de financement de l'économie, un système parallèle de mutuelles s'est développé qui permet l'accès à de petites sommes sur le court terme. Le maillon intermédiaire permettant le financement des structures moyennes fait cependant défaut.

Par comparaison aux pays d'Afrique de l'ouest, la situation géographique du Sénégal est favorable et le réseau d'infrastructures est relativement bien développé. Cependant, ce réseau est inégalement réparti et manque singulièrement d'entretien. En janvier 1999, les autorités ont adopté un programme de développement du secteur des transports (PST II) touchant à la fois la route, le chemin de fer, les voies maritimes et aériennes, financé notamment par un prêt de la Banque mondiale. Cependant, en raison de l'alternance politique, le PST II a connu un certain nombre de réorientations qui ont entraîné des retards d'exécution et ont mené la Banque mondiale à considérer sa réalisation comme non satisfaisante. La privatisation de l'aéroport initialement envisagée a ainsi été suspendue au profit de la création d'un nouvel aéroport. Dans le domaine des chemins de fer, l'objectif de réhabilitation de l'axe Dakar-Bamako a été ralenti par un changement de cap de la privatisation¹³. Dans le domaine routier, la réhabilitation des grands axes a pris du retard en raison de la mise en place du cadre institutionnel (notamment l'installation de l'Agence Autonome des Travaux Routiers en 2001). L'étude de la privatisation du port – notamment du terminal à conteneurs – est en cours.

Dans le domaine de l'énergie, le pays souffre de la vétusté des infrastructures et d'une offre très largement en dessous des besoins du pays. Les ratés de la privatisation de la Sénélec renforcent le mécontentement d'une population qui place les délestages comme obstacle numéro un à l'initiative privée. L'échec de la reprise de

11. Le FNR enregistrait jusqu'à présent un déficit annuel de l'ordre de 9 milliards de francs CFA, soit environ 12 millions de dollars.

12. Reportée jusqu'en 2003.

13. L'objectif initial d'une concession partielle a évolué vers une concession totale.

la société pose de façon cruciale la question du financement des investissements nécessaires à assurer une offre d'énergie acceptable, d'autant que les experts s'accordent sur le fait que la mise en exploitation de l'énergie tirée du barrage de Manantali fin juillet 2002 n'est pas suffisante pour combler le déficit énergétique du pays. En attendant des solutions de plus long terme, la Sénélec vient d'acquérir deux nouveaux groupes électrogènes d'une capacité totale de 30 mégawatts qui devraient être opérationnels à partir de février 2003.

Contexte politique et social

Le Sénégal est l'un des premiers pays africains à avoir adopté le multipartisme en reconnaissant les partis d'opposition en 1974. En mars 2000, l'alternance démocratique a joué pour la première fois lorsque Abdoulaye Wade, chef du PDS, a succédé à Abdou Diouf, candidat sortant. Cette élection a créé de grands espoirs au sein de la population. Le président n'a eu cependant qu'une autonomie d'action limitée jusqu'en avril 2001 en raison de la présence minoritaire de son parti au parlement. Malgré la victoire du PDS aux élections législatives, l'incertitude s'est prolongée jusqu'aux élections municipales de mai 2002, en raison d'une détérioration des rapports de force au sein de la coalition au pouvoir¹⁴. Si l'opposition a su, à l'occasion de ces élections, conserver quelques bastions, le parti au pouvoir a désormais les coudées franches pour mener sa politique au niveau national comme local. A la suite de cette consultation électorale, les citoyens ne devraient plus être appelés aux urnes jusqu'en 2006, date des prochaines législatives. La menace pour le pouvoir réside donc moins directement dans les partis d'opposition que dans les forces sociales susceptibles de nourrir l'agitation populaire, d'autant qu'émerge progressivement l'idée que l'alternance n'a pas tenu ses promesses.

L'alternance politique a dans un premier temps entraîné un certain attentisme des opérateurs

économiques. Le secteur privé s'est cependant rapidement adapté à la nouvelle situation, d'autant que les orientations politiques exprimées par la nouvelle équipe au pouvoir favorisent largement le développement de l'activité privée. Un certain nombre de propositions exprimées par le secteur privé ont été adoptées par les autorités telles la mise en place d'une agence de développement des PME. Parallèlement, le parcours de l'investisseur a été simplifié par l'entrée en fonction de l'APIX (Agence de promotion des investissements et des grands travaux), même si des rigidités persistent. Deux obstacles restent cependant non réglés : les problèmes de propriété foncière et le poids de la fiscalité. L'absence d'un cadastre reconnu est un frein à la fois au développement de l'agriculture, puisqu'il n'est pas possible d'utiliser la terre comme garantie, et à l'investissement privé, l'accession et l'exploitation des sites acquis légalement n'étant pas toujours garanties. Les limites de l'alternance se font également sentir dans le domaine des programmes de développement sectoriel. En effet, l'arrivée de la nouvelle équipe au pouvoir a entraîné le gel d'une partie des investissements publics en raison de changements d'orientation politique. Au final, sur le portefeuille de projets suivi par la Banque mondiale, 40 pour cent des projets n'étaient pas estimés satisfaisants en février 2002.

Au plan international, le président Abdoulaye Wade se présente comme un homme particulièrement actif. Il joue un rôle important dans les missions d'intermédiation dans les zones à conflits (notamment en Côte d'Ivoire) et participe activement à la promotion de l'initiative africaine de relance du continent, le Nepad (Nouveau partenariat pour le développement en Afrique), dont il est l'un des promoteurs par le biais du plan Oméga. Cependant, les relations avec les pays voisins sont difficiles. Régulièrement des conflits se développent à la frontière avec la Mauritanie entre population maure et population sénégalaise. Dernièrement, des incidents se sont développés à la frontière avec la Gambie en liaison avec une hausse des

14. En effet, si le président a été porté à la présidence par une coalition des libéraux et de la gauche, les relations avec cette dernière se sont détériorées à la suite d'une tentative du régime de maîtriser la CNTS (Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal), entraînant une scission au sein de ce syndicat.

taxes imposées aux véhicules sénégalais souhaitant traverser le territoire gambien. Le conflit a culminé en juillet 2002, lorsque le blocus imposé par les Sénégalais en représailles à la hausse des taxes a empêché le ministre gambien des Affaires étrangères de se rendre sur le territoire sénégalais. Ces incidents conjoncturels démontrent la persistance d'une certaine tension entre les deux pays. La discorde s'appuie notamment sur le manque de soutien de la Gambie au projet de pont sur le fleuve Gambie qui permettrait de diminuer considérablement le temps de transit entre les deux frontières sénégalaises et de désenclaver la région Sud du Sénégal (la Casamance).

Au plan interne, le Sénégal doit faire face depuis les années 80 à des explosions de violence récurrentes en Casamance. En mai 1999, cependant, un Plan de relance des activités économiques et sociales dans les régions de Ziguinchor et de Kolda a été adopté par le gouvernement, après concertation avec les responsables locaux des deux régions, qui démontre l'existence d'une volonté réelle d'apaisement de la part des autorités gouvernementales et locales. En août 2002, deux factions rivales du MFDC ont appelé d'une seule voix à la reprise des pourparlers avec le gouvernement sénégalais. Cette initiative coïncide avec une vaste offensive militaire menée par le gouvernement depuis le mois de juin 2002. Elle intervient dans un contexte de maquisation du conflit, les rebelles se présentant de plus en plus comme des bandes armées non contrôlées que comme des militaires organisés. Cependant, le naufrage, intervenu le 26 septembre 2002, du bateau le « Joola » qui relie Dakar à Ziguinchor, causant près de 1500 morts, pourrait contribuer à exacerber la crise casamançaise si le gouvernement n'arrive pas à gérer les suites de l'accident (l'indemnisation des victimes notamment).

Dans le domaine de la gouvernance, les autorités sénégalaises se sont engagées en 1998 à promouvoir la transparence et à lutter contre la corruption, par le biais notamment d'un plan anti fraude et d'un renforcement de la formation des magistrats. Malgré ces efforts, l'indice de perception de la corruption s'est

dégradé, faisant passer le pays du rang 50 en 2000 à 65 en 2001 et 66 en 2002 (sur respectivement 88, 99 et 102 pays côtés) dans le classement de Transparency International. La population estime de son côté à 94.5 pour cent (d'après l'enquête de perception de la pauvreté 2001) que les conditions de vie seraient améliorées si l'État arrivait à rompre avec les pratiques de corruption qui sévissent dans le pays.

Une politique de décentralisation était aussi amorcée dès 1995, pour permettre une meilleure distribution des richesses, ainsi qu'un renforcement du caractère démocratique des institutions. Elle a été renforcée à partir de 2001 par la mise en place de la stratégie de lutte contre la pauvreté qui, en privilégiant l'approche participative, a favorisé l'implication des collectivités locales dans la conception des projets. Aussi, même si la décentralisation n'est pas complète aujourd'hui, elle apparaît aux yeux de tous comme un passage obligé pour la lutte contre la pauvreté. A ce propos, il faut souligner la volonté et les efforts d'appropriation des réformes démontrés par les autorités sénégalaises, ceux-ci se manifestant par un comportement actif au sein de l'initiative PPTE et par la décision de rédiger dans sa totalité le prochain programme avec le FMI.

Malgré les bonnes performances économiques du Sénégal à la suite de la dévaluation, les indicateurs sociaux démontrent la persistance de la pauvreté et les nombreuses carences des secteurs éducatif et médical. En 1994, l'ESAM-I (enquête budget/consommation) faisait apparaître une prévalence de la pauvreté de l'ordre de 57.9 pour cent de la population, le seuil de pauvreté étant défini par la ligne des 2400 calories par jour. Selon le QUID 2001 (Questionnaire Unifié des Indicateurs de Développement), cette proportion serait aujourd'hui de 53.9 pour cent, en léger recul par rapport à 1994. L'amélioration des statistiques n'est néanmoins pas perçue par la population qui considère à 64.6 pour cent que la pauvreté s'est aggravée au cours des dernières années¹⁵. Cette perception négative s'accompagne toutefois d'une vision optimiste de l'avenir puisque 50.5 pour cent des chefs de ménage estiment que la pauvreté va diminuer dans les 5 prochaines années. La

15. Selon l'EPPS 2001, enquête de perception de la pauvreté

pauvreté au Sénégal s'accompagne de très fortes inégalités régionales. Celles-ci soulignent les disparités entre villes et zones rurales et, au sein même des zones urbaines, entre Dakar et les villes secondaires, les régions les plus touchées étant les zones rurales du Centre, du Sud et du Nord-Est.

Malgré une mortalité infantile plus faible que les pays voisins (de l'ordre de 56.8 pour mille pour la période 2000-2005 alors que tous les pays de la sous-région dépassent les 80 pour mille), l'espérance de vie stagne aux alentours de 54 ans. Le Sénégal s'est cependant différencié de ses voisins par une campagne de prévention contre le sida relativement efficace qui lui permet d'afficher le taux de prévalence le plus faible d'Afrique de l'Ouest (0.5 pour cent en 2001). De façon générale, la santé constitue un secteur prioritaire pour le gouvernement comme en atteste la part croissante des dépenses de santé dans le budget (6 pour cent en 1997, 6.3 pour cent en 1999, 7 pour cent en 2000 et un objectif de 9.17 pour cent en 2002, au dessus du critère des 9 pour cent établi par l'OMS), et son caractère prioritaire au sein du DSRP. En effet, les autorités se sont assignées dans leur stratégie de réduction de la pauvreté l'amélioration de la couverture vaccinale de 48 pour cent en 1998 à 70 pour cent en 2005, et l'augmentation du taux d'accès aux services médicaux de proximité (distance inférieure à 30 minutes) de 41.8 pour cent en 2001 à 50 pour cent en 2005 en milieu rural et de 79.7 pour cent à 85 pour cent en zone urbaine.

Le secteur éducatif présente de sérieuses déficiences qui se retrouvent dans la faiblesse des taux de scolarisation et d'alphabétisation. Seule 38.2 pour cent de la population était estimée lettrée au Sénégal en 2001, ce qui constitue l'une des statistiques les plus faibles d'Afrique de l'Ouest. Le taux brut de scolarisation primaire était de 69.4 pour cent en 2000/01 (les autorités l'estiment à 73 pour cent en 2001/02), en ligne avec la Côte d'Ivoire et le Ghana, mais largement inférieur aux statistiques de pays plus pauvres comme le Bénin et le Togo. Ces mauvaises performances sont d'autant plus étonnantes que le Sénégal consacre à l'éducation une part de son budget beaucoup plus élevée que les autres pays d'Afrique subsaharienne (estimée à 36 pour

cent en 2002). Elles s'expliquent néanmoins par la mauvaise distribution des dépenses d'éducation systématiquement orientées vers l'université au détriment du primaire. A ce propos, un programme éducatif, établi dans le cadre de l'initiative 20/20 en collaboration avec les institutions scolaires et les bailleurs de fonds internationaux, devait permettre une augmentation graduelle de la part du primaire, d'un tiers actuellement, à 44 pour cent en 2003 et 50 pour cent à long terme. Or, les autorités, en désaccord avec cette orientation adoptée par le régime précédent, ont pris des mesures qui vont en sens inverse et ont octroyé une bourse d'étude à tous les étudiants du supérieur, amputant des dépenses budgétaires qui auraient pu se diriger vers l'école primaire. En conséquence de cette divergence de vues avec les bailleurs de fonds et notamment la Banque mondiale, le plan décennal de l'éducation (le Pedef) est à l'arrêt.

